

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2017

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, SOUCHET Bruno, PAJOT Sylvie, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, GROUSSIN Stéphane.

Absents excusés : SUAUD Justine, LE BRUSQUET Elsa

M. GAUVRIT Didier a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DCM 2018-02-26-010

DIA D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2011, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente une DIA déposée par SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT, notaires à Beauvoir sur Mer (85) le 5 février 2018. Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un immeuble cadastré AB 361 d'une contenance totale de 300 m² situé 4bis Rue du Pont d'Orgueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de renoncer à préempter l'immeuble cadastré AB 361 qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et à signer les documents nécessaires à la renonciation de ce droit de préemption sur l'immeuble cadastrée AB 361

Affichage en Mairie le 27 février 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-02-26-011

DIA D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2011, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente une DIA déposée par Me Patrice FREIZEFFOND, notaire à Saint Gilles Croix de Vie (85) le 7 février 2018. Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un immeuble cadastré AB 234 et 238 d'une contenance totale de 1 461 m² situé 1 Allée de l'Ouche du Puits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de renoncer à préempter l'immeuble cadastré AB 234 et 238 qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et à signer les documents nécessaires à la renonciation de ce droit de préemption sur l'immeuble cadastrée AB 234 et 238.

Affichage en Mairie le 27 février 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-02-26-012

DIA D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2011, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente une DIA déposée par SAS VRIGNAUD & BIRON IMMOBILIER, Challans (85) le 17 février 2018. Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un immeuble cadastré AB 85 – 213 – 209 d'une contenance totale de 1823 m² situé 9 Rue du Pont d'Orgueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de renoncer à préempter l'immeuble cadastré AB 85 – 213 - 209 qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et à signer les documents nécessaires à la renonciation de ce droit de préemption sur l'immeuble cadastrée AB 85 – 213 – 209.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-013

DIA D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2011, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente une DIA déposée par Me Claudine BARON, notaire à Noirmoutier en L'Ile (85) le 21 février 2018. Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un immeuble cadastré AC 158 d'une contenance totale de 717 m² situé 12 Rue du Chêne Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de renoncer à préempter l'immeuble cadastré AC 158 qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et à signer les documents nécessaires à la renonciation de ce droit de préemption sur l'immeuble cadastrée AC 158.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-014

DIA D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2011, un droit de préemption a été institué sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente une DIA déposée par SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT, notaires à Beauvoir sur Mer (85) le 24 février 2018. Cette déclaration d'intention d'aliéner concerne un immeuble cadastré AB 233 d'une contenance totale de 1806 m² situé 10 Chemin de la Rive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de renoncer à préempter l'immeuble cadastré AB 233 qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et à signer les documents nécessaires à la renonciation de ce droit de préemption sur l'immeuble cadastrée AB 233.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-015

SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations. Voici les subventions qu'il est proposé de verser :

✓ Associations communales

- 80 € pour la chasse
- 80 € pour le club du 3^{ème} âge
- 80 € pour Pique et Bricole
- 80 € pour Fête vos jeux 85
- 2 060 € à l'ADEP école publique (435 € x 4 classes pour le transport, 320 € pour les jeux)
- 2 495 € à l'APEL école privée (435 € x 5 classes pour le transport, 320 € pour les jeux)

- ✓ Associations ayant un intérêt communal
 - 80 € l'Outil en Main
 - 5 052 € à l'ADMR
- ✓ Associations sportives et culturelles
 - 25 € par enfant de moins de 12 ans domicilié à St Urbain. La demande sera faite sur l'année en cours et devra parvenir en Mairie avant la fin mars.
 - ⊗ 200 € pour l'amicale laïque de St Gervais (8 enfants)
 - ⊗ 375 € pour l'école de cirque de St Gervais Fabigan (15 enfants)
 - ⊗ 400 € pour l'ASCB Beauvoir (16 enfants)
 - ⊗ 225 € pour le Foot Sallertaine (9 enfants)
- ✓ Ecoles de formation (MFR...)
 - 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 21 ans dans l'année civile
- ✓ Associations diverses
 - 50 € : Croix d'or section Beauvoir
 - 45 € : Croix rouge
 - 50 € : Secours catholique, Secours populaire, FAVEC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces demandes de subventions 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à verser les subventions pré-citées,

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-016

COTISATIONS ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à différents organismes et associations extérieurs.

L'ASLO (Association Sud Loire Océan pour la promotion du transport public) demande une participation de 144.70 €. Ceci correspond à la population DGF de la commune (1 904 hbts) multiplié par 0.076 €.

La Baie de Bourgneuf demande une cotisation de 684 € pour le fonctionnement de l'association et une participation de 210 € pour les travaux de la Commission Locale de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** la participation à verser à l'ASLO,
- **accepte** la cotisation à verser à de la Baie de Bourgneuf,
- **accepte** la participation à verser à la Commission Locale de l'Eau,
- **autorise** Monsieur le Maire à verser les participations financières auprès des organismes et associations extérieurs auxquels la commune adhère.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-017

TRANSPORT SCOLAIRE CHALLANS

PARTICIPATION FINANCIERE 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Challans a en charge l'organisation du transport scolaire vers les établissements de sa commune. Des enfants de notre commune sont donc concernés par cette organisation. C'est pourquoi une participation financière est demandée.

Celle-ci s'élève à 22 € par élève. Pour l'année scolaire 2017/2018 ce sont 97 enfants qui sont concernés. La participation s'élève donc à 2 134 €. (2 046 € l'an dernier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la participation financière demandée par la commune de Challans,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-018

SERVICES TECHNIQUES

RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services techniques de la commune fonctionnent actuellement avec trois agents à plein temps. Pour la période s'étalant d'avril à fin septembre l'entretien des espaces verts est très chronophage. Il est donc proposer de procéder à un recrutement saisonnier pour cette période.

Celui-ci s'effectuera sur un temps de travail de 35h par semaine. Des heures supplémentaires seront peut être nécessaires durant les mois de juillet et août, période des vacances des agents titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le recrutement saisonnier aux services technique pour une période d'avril à fin septembre,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ou bien de faire appel au groupement d'employeurs du Perrier,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

COMMISSION « PERSONNEL COMMUNAL »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « personnel communal » se réunira le lundi 26 mars à 19h00.

COMMISSION « FINANCES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « finances » se réunira le lundi 19 mars à 18h30.

DCM 2018-02-26-019

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OPERATION DE CONTROLE QUALITE DU RESEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement collectif ont débutés sur le « chemin des Baudries » et les voies annexes. Ce marché a été confié à l'entreprise SOCOVA TP. En parallèle de ces travaux doivent avoir lieu des opérations de contrôle qualité du réseau. Une consultation a été engagée à cet effet.

Deux entreprises ont répondu :

- SPI2C (44 Carquefou) : 16 420.00 € HT soit 19 704.00 € TTC
- TECHNILAB (44 Ancenis) : 20 838.00 € HT soit 25 005.60 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la proposition de SPI2C pour un montant de 16 420.00 € HT soit 19 704.00 € TTC,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

COMPTE RENDU SUIVI DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec la SAUR et le Conseil Départemental s'est tenue la semaine dernière. Il s'agissait de faire le point sur l'entretien de la station d'épuration. La surverse hivernale a été abordée. Celle-ci est dans la normale et n'est pas grave. La station a la capacité de l'absorbée. Celle-ci est aggravée par la montée du marais.

En ce qui concerne le poste des Tamaris, il va falloir lancer une maîtrise d'œuvre. Celui-ci n'est pas dimensionner pour recevoir les eaux des Baudries. Il pourrait y être ajouté la modification du poste de la Sablière qui est sous-chaussée et qui n'a qu'une seule pompe.

Dans l'ensemble le bilan de la station est très satisfaisant. Les hydrocurages des pompes ont été faits. Le montant estimatif de la maintenance pour 2017 s'élèvera à 7 500 € HT.

DCM 2018-02-26-020

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la commune de St Urbain a signé une convention avec le Conseil Départemental de la Vendée afin de l'aider dans le contrôle de la lagune actuelle. Ainsi il intervient environ une fois par trimestre pour faire des prélèvements dans la lagune. Ces tests viennent en complément de ceux réalisés par les services techniques toutes les semaines. Il effectue également le bilan réglementaire de la lagune au vu des tests qui lui sont transmis tous les trimestres. Cette convention a été mise en place en 2013. Auparavant les services du Conseil Départemental intervenaient gratuitement.

Le montant de l'avenant à la convention s'élève à 666.40 €. Toutefois ce montant n'est que prévisionnel puisque le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la convention précise que « le montant ne pourra excéder le coût réel des prestations réalisées ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition d'avenant à la convention pour l'année 2018
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-021

ECOLE PUBLIQUE

DEVIS POUR LES JEUX DE COUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion il avait été décidé de mettre en place des structures de jeux à l'école publique. Cette décision a par ailleurs été validée. Des devis complémentaires ont été demandés.

ACCES ATLANTIQUE (St Père en Retz) propose un devis d'un montant de 2 029.80 € HT soit 2 435.76 € TTC. Il comprend :

- Foot : 1 paire de filet
- Volley Ball : 2 paires de poteaux, 2 paires de fourreaux, 2 filets
- Basket Ball : 1 panneau sur pied et panneau mural

GORA COLLECTIVITE (Nieul lès Saintes 17) propose une structure de jeux pour un montant de 6 230 € HT soit 7 476 € TTC. Il comprend :

- la structure de jeux
- la surface amortissante complète avec la colle
- 1 panneau d'information offert
- le transport et l'assistance au montage

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** les propositions ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-022

ZONE DE LOISIRS

DEVIS POUR UNE ARAIGNEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion un plan d'aménagement de la Zone de Loisirs a été proposé. Une discussion s'est alors engagée sur la mise en place d'une araignée et sa hauteur. Des devis ont été demandés.

GORA COLLECTIVITE (Nieul lès Saintes 17) propose une araignée pour un montant de 6 935 € HT soit 8 322 € TTC. Il comprend :

- une pyramide de 4.50 m de hauteur (hauteur de chute libre 2.00m)
- un panneau d'information offert
- le transport
- une remise de 1 330 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la proposition ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.


*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-02-26-023

IMPLANTATION DE NOUVEAUX POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux qui viennent d'être engagés sur le « chemin des Baudries » le SDIS a été contacté en ce qui concerne la protection incendie. Il est proposé d'implanter 2 nouveaux poteaux le long de la voie. Un poteau sera supprimé «route de l'Hommeau».

Il convient également de choisir le modèle qui sera implanté.

Le modèle « Elancio »  s'élève à 1 440 € TTC. C'est le modèle qui a été implanté « rue de la Sablière ».

Le modèle « Atlas »  s'élève à 1 320 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **choisi** le modèle « Atlas » pour un montant de 1 320 € TTC pièce,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Un devis pour l'acquisition d'un défibrillateur a été renvoyé. Celui-ci s'élève à 1 878.52 € HT soit 2 254.22 € TTC. Il convient à présent de définir son lieu d'implantation. Une demande de subvention va être demandée auprès du crédit agricole.

L'intervention d'un électricien sera également nécessaire pour mettre l'armoire sous tension (chauffage hors gel).

Il est proposé de l'installer soit :

- sur la façade de la mairie,
- sur la façade des infirmières
- sur la façade de la salle communale

Le Conseil Municipal décide de mettre en place le défibrillateur sur la façade des infirmières. L'entreprise Nicolas Pineau sera contactée pour la réalisation du raccordement électrique.

DEVENIR DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Les 3 logements communaux sont à présents vides.

« Allée de la Mairie » : la toiture de ces 2 logements est très endommagée. Il va donc falloir réfléchir au devenir de ces logements. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à ces aménagements.

Ce groupe sera composé de : BUTON Didier, MONNERON Antony, BODARD Thierry, SOUCHET Bruno, CHALET Laurence, GROUSSIN Stéphane. Une visite des logements est prévue le jeudi 08 mars à 18h30

DCM 2018-02-26-023

LOYER DE LA LOCATION « 32 RUE DE L'EGLISE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la location située « 32 rue de l'Eglise » est à présent vide. Les employés communaux ont refait les peintures et il est proposé de changer la baignoire par une cabine de douche.

Il convient également de définir le nouveau loyer de cette location et d'autoriser la signature d'un nouveau bail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de changer la baignoire par une cabine de douche,
- **fixe** le nouveau loyer à 510 € mensuel,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer un nouveau bail ainsi que tout document relatif à cette

affaire.

*Affichage en Mairie le 27 février 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (CR de la réunion du 08/02/2018)

1°) administration générale :

- Vendée Eau : approbation des statuts et élection des délégués
- Délégation de compétence au président : modification
- Personnel : création de postes
- Personnel : rapport sur la structure des effectifs

2°) finances :

- Débat d'orientations budgétaires 2018
- Fixation de la redevance des usagers du SPANC
- Fixation des tarifs de l'office de tourisme
- Vendéopôle Bois de Céné : concession d'aménagement Vendée Expansion – bilan financier 2017

3°) aménagement de l'espace :

- Délégation du droit de préemption urbain : modification
- Habitat : participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

4°) environnement :

- SPANC : adoption du règlement du service
- SPANC : renouvellement de l'engagement dans la charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée
- SPANC : bilan 2017 et demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne

5°) services à la population

- Haras des Presnes : acquisition de terrains auprès de la SAFER

QUESTIONS DIVERSES

Accueil des nouveaux arrivants

La soirée d'accueil des nouveaux arrivants a été fixée au vendredi 23 mars à 19h salle du Conseil Municipal.

Pour le moment seuls 2 coupons ont été rapportés en mairie avec la présence de 3 personnes.

Devis pour plantations espace vert Mairie

Un devis a été demandé aux « Pépinières Nauleau » de Sallertaine pour le fleurissement de l'espace vert de la mairie.

Le devis s'élève à 309.95 € HT soit 340.95 € TTC.

En ce qui concerne l'arbre central il faudrait choisir entre un ginko biloba ou un liquidambar.



Ginko Biloba



Liquidambar



Le Conseil Municipal choisi de planter un ginko biloba.

Divers aménagements

Un devis a été à l'entreprise Bodin pour la réalisation de ces aménagements.

- « trottoirs rue de l'église entre la mairie et le café » en enrobé caramel pour un montant de 19 540.00 € HT
- « trottoirs face à la mairie » en enrobé noir pour un montant de 2 667.00 € HT
- « entrée du cimetière » en enrobé sableux noir pour 10 086.00 € HT
- «cimetière » en enrobé caramel pour un montant de 12 603.00 € HT (option enrobé noir sableux pour montant global de 9 579.00 € HT)

Ceci s'ajoute au devis de l'entreprise Charier validé entre l'ancienne et la nouvelle mairie pour un montant de 7 699.60 € HT soit 9 239.52 € TTC.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	MONNERON Antony 3 ^{ème} Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa Absente excusée
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine Absente excusée	GROUSSIN Stéphane	